

**PROCES – VERBAL DE LA REUNION DU 1 JUIN 2010**  
**VOCATIONS HYDRAULIQUE MOUGE ET HYDRAULIQUE BOURBONNE**



**Etaient présents** : Toutes les communes étaient valablement représentées.

Avant de commencer la réunion, Mme BERNARD demande l'accord aux délégués pour rajouter à l'ordre du jour des décisions modificatives d'opérations d'ordre demandées par la Trésorière, en vue de régularisations sur des écritures des exercices 2008 et 2009, ainsi que des admissions en non-valeur relatives à des titres émis pour l'Entretien du Plan Triennal de la Mouge.  
Aucune opposition à cette demande.

✓ **NOMINATION DES MEMBRES DU COMITE DE RIVIERES**

La Vice-Présidente explique que les délégués de la Vocation Mouge et de la Vocation Bourbonne sont convoqués ce jour pour nommer 5 délégués côté Mouge et 5 délégués côté Bourbonne pour le Comité de Rivières. Suite à l'arrête préfectoral n° 08-03200 du 09/07/2008 portant constitution du Comité des Rivières du Mâconnais, ces membres représenteront le SIVOM au sein du collège des collectivités et des différentes commissions.

**Le Comité Syndical à vocation hydraulique Mouge et Bourbonne, après avoir délibéré :**

- **Nomme les 10 membres ci-après :**

<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Vocation</b>	<b>Fonction -Commune</b>
Mme BERNARD	Renée	Mouge	Vice-Présidente - Charbonnières
M. DESROCHES	Olivier	Mouge	Délégué - Laizé
Mme KOPEC	Roseline	Mouge	Délégué – La Salle
M.ROTH	Fredy	Mouge	Délégué – Saint Maurice de Satonnay
M. GROS	Jacques	Mouge	Délégué - Verzé
M. LETOURNEAU	Claude	Bourbonne	Délégué - Burgy
M. CHEVENET	Daniel	Bourbonne	Délégué - Cruzille
M. RICHY	Patrick	Bourbonne	Délégué - Lugny
M. GUILLOT	Dominique	Bourbonne	Délégué - Montbellet
M. PENOT	Gérard	Bourbonne	Vice-Président vocation Bourbonne

Avec l'adhésion de la Bourbonne et du SIVOM de la Natouze, la Vice-Présidente rappelle que le comité sera désormais composé de 79 membres répartis en 3 collèges :

- 1) collège des collectivités et groupements ainsi que les divers syndicats des eaux potables, et assainissement
- 2) collège des usagers pêcheurs, protection de la nature, agriculture, commerce, viticulture, autoroutes, réseaux ferrés
- 3) collège des administrations et des établissements publics

Le Comité de Rivières est composé de 4 commissions :

- 1) qualité des eaux (assainissement + pratique agricole) (Président M. Pierre Terrier)
- 2) dynamique alluviale et risques (Président M. Jean Pierre Merle)
- 3) milieux aquatiques et biodiversité (Président M. Georges Guyonnet)
- 4) communication et sensibilisation (Présidente Mme Renée Bernard)

Pour la vocation Mouge, sont délégués aux commissions :

- qualité des eaux : Mme Kopec
- dynamique alluviale et risques : M. Gros
- milieux aquatiques et biodiversité : M. Desroches
- communication et sensibilisation : M. Roth et Mme Bernard

Pour la vocation Bourbonne avant la désignation des délégués il sera demandé les objectifs de chaque commission au chargé de mission de l'EPTB.

### ✓ **COTES IRRECOURVABLES**

La Trésorerie a informé le SIVOM que les titres, listés ci-après, émis pour la participation des riverains du Plan Triennal concernant l'Entretien de la Mouge sont irrécouvrables pour le motif suivant : RAR inférieur au seuil de poursuite.

- DELORME Louis : 3 € 56 (mandat n° 109 du 28/11/2008)
- GROUP FONCIER AGRICOLE (St Gengoux de Scissé) : 2 € 68 (Mandat n° 137 du 28/11/2008)
- BON Jeannine : 21 € 01 (Mandat n° 73 du 28/11/2008)
- SOLOGNY Marc Indivision : 17 € 49 (Mandat n° 206 du 28/11/2008)
- LAVIGNE Nathalie : 15 € 74 (Mandat n° 154 du 28/11/2008)

**Le Comité Syndical, après avoir délibéré :**

- **Approuve l'autorisation du passage en non valeur pour la somme de 60 € 48.**

### ✓ **DECISIONS MODIFICATIVES**

- En vue de la liste des côtes irrécouvrables énoncées ci-dessus, Mme Bernard confirme qu'il convient de prévoir une décision modificative afin de provisionner le compte 654 « Pertes sur créances irrécouvrables », provision à prendre au compte 022 « Dépenses imprévues de Fonctionnement » pour un montant de 100 €.

**Le Comité Syndical, après avoir délibéré :**

- **Approuve la décision modificative afin de provisionner le compte 654 FD et enlever du compte 022 FD la somme de 100 €.**

- La Vice-Présidente informe qu'il convient de régulariser :

- 1) une écriture d'amortissement 2009 relative à une subvention du plan triennal de la Mouge. Il faut prévoir au compte 13913 chapitre 040 Dépenses et au compte 13911 chapitre 040 Recettes la somme de 1.070 €.
- 2) une écriture 2008 relative à une subvention du Conseil Général pour le plan triennal de la Mouge. Il faut prévoir au compte 1323 chapitre 13 Dépenses et au compte 1313 chapitre 13 Recettes la somme de 31.366 €.

- 3) les amortissements de 2010 au compte 13913 chapitre 040 Dépenses pour 274 €, au compte 13918 chapitre 040 Dépenses pour 149 € et au compte 777 chapitre 042 Recettes pour la somme de 423 €.

**Le Comité Syndical, après avoir délibéré :**

- **Approuve ces 3 décisions modificatives afin de provisionner ces divers comptes**

✓ **QUESTIONS DIVERSES**

Un délégué demande si la réhabilitation au niveau de l'empoissonnement piscicole est prévu suite aux travaux du Bassin écrêteur ?

Mme Bernard reprend la question et se renseignera.

La Vice-Présidente informe qu'il ne reste qu'une petite semaine de travaux pour terminer la construction du Bassin Ecrêteur de Laizé et Saint Maurice de Satonnay. Le colmatage du haut de la digue sera effectué dès que l'état des terres le permettra.



La Vice-Présidente

Mme Renée BERNARD